

# Résumé des candidatures pour le Prix Triangle Rouge

## PMU Québec

Le projet de PMU Québec est de réaliser un **Plan de mesures d'urgence progressif** (au fur et à mesure de la construction) pour un bâtiment d'importance au Centre-ville de Montréal; **La Maison de Radio-Canada**

Devant une problématique toujours présente en équilibre avec la fin de construction et la prise de possession progressive du bâtiment par les futurs propriétaires. Un problème se pose donc !

Solution : Créer des PMU temporaires pour les sections terminées et occupées. Une fois la construction complétée finaliser le Plan de mesure d'urgence global.

## Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal

Afin que le SIM puisse maintenir son autorité sur l'ensemble de ses dispositions réglementaires et de prendre en considération les problématiques liées à la sécurité incendie, le Service a adopté un règlement modifiant le Règlement sur le Service de sécurité incendie de Montréal (RCG 12-003).

Les modifications proposées au règlement consistaient plus précisément à :

- Modifier l'article concernant le maintien et le bon état des avertisseurs de fumée dans certaines occupations spécifiques (bâtiment hébergeant des personnes nécessitant de l'aide à l'évacuation);
- Exiger l'installation d'avertisseur de fumée à pile au lithium inamovible longue durée de 10 ans dans les bâtiments à usage d'habitation;
- Standardiser l'identification des raccords-pompier;
- Clarifier la notion d'aménagement ou de décorations dans les moyens d'évacuation.

Le fait d'inclure certains éléments du Chapitre Bâtiment du Code de sécurité du Québec (CBCSQ) dans notre règlement permet une mise à niveau de certains éléments de sécurité dorénavant jugés insuffisants pour assurer une sécurité minimale pour les occupants comme l'obligation de raccorder en permanence les avertisseurs de fumée à un circuit électrique pour certains bâtiments.